



Pendant l'actuelle administration gouvernementale, un Plan national de santé du Ministère de la Santé (SSa) (*Programa Nacional de Salud de la Secretaría de Salud*) a été établi avec presque un an de retard. Il souligne l'importance de deux stratégies : celle de la couverture santé des couches populaires (*Seguro Popular de Salud*) et celle de la stratégie d'assistanat nommée « Croisade nationale contre la faim » (*Cruzada Nacional contra el Hambre*). Cette dernière est mise en place par le Ministère du Développement social (*Secretaría de Desarrollo Social, SEDESOL*). Le gouvernement a aussi présenté son programme *Prospera* comme le renouvellement d'une mesure pour surmonter la pauvreté. Cependant, à plus d'un an depuis sa mise en œuvre, les résultats sont décevants : les pourcentages des pauvres sont les mêmes qu'en 1992. Plus de 600 000 personnes exclues de l'ancien programme *Oportunidades* pour avoir « surmonté leurs niveaux de pauvreté » ont dû être réincorporées à *Prospera*. On remarque que les municipes qui ont été choisis par le Conseil national d'évaluation de la politique sociale (*Consejo Nacional de Evaluación de la Política Social, CONEVAL*) pour évaluer cette stratégie appartiennent tous presque sans exception à des régions autochtones du nord, du centre, du sud et du sud-est du pays<sup>2</sup>.

Le système public de couverture maladie *Seguro Popular* qui a capté une grande part des populations autochtones propose en réalité des services médicaux restreints, avec des droits et des services inférieurs à ceux reconnus par la Constitution. Le « manque d'accès aux soins de santé par le fait d'être autochtone » (évalué par le CONEVAL) montre que 81% en souffrait récemment, quand la moyenne nationale marquait 59,1%. Néanmoins, « le manque d'accès aux soins de santé » des autochtones s'élevait à 24,3% (21,2% chez les non autochtones). De plus, selon le CONEVAL et le *Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación* (Conseil national pour la prévention de la discrimination, CONAPRED), « la part de la population autochtone vivant en pauvreté s'est maintenue sans changements statistiques significatifs (71,0% en 2008, 74,4% en 2010 et 72,0% en 2012). En 2012, sept autochtones sur dix se trouvaient en situation de pauvreté, alors que seulement cinq personnes sur dix de la population totale non-autochtone se trouvaient dans cette condition ». De plus, le « manque d'accès aux services de base du logement » (eau potable ou canalisée, traitement d'eaux usagées, drainage et évacuation des eaux usagées, assainissement, etc.) s'est élevé à 37% chez les autochtones mexicains, contre 12,6% chez les non-autochtones.

Les plaintes émises dans le domaine de la santé autochtone ont augmenté cette dernière année à cause de leur mise en contact croissante avec des substances polluantes provenant des entreprises minières et agroindustrielles, ainsi que la détérioration des écosystèmes, la malnutrition profonde ou chronique, l'alcoolisme et les problèmes gynéco-obstétriques sévères, avec une croissance significative des maladies dégénératives-chroniques (divers types de cancer, maladies cardiovasculaires, *diabetes mellitus* et cirrhose hépatique principalement), alors que se maintient le niveau des maladies infectieuses contagieuses. Les évaluations les plus objectives (parmi lesquelles se trouvent celles du CONEVAL) soulignent le problème

---

<sup>2</sup> Consejo Nacional de Evaluación de la Política de Desarrollo Social (CONEVAL), *Informe de evaluación de la Política de Desarrollo Social 2014*, Mexico, CONEVAL, 2014, pp. 32-35.

de la qualité pauvre des soins ainsi que « *le manque de moyens adéquats au premier niveau des soins, dont 30% des cliniques dans les systèmes régionaux de santé (SSa) possèdent seulement un médecin stagiaire sur place sans aucune supervision* »<sup>3</sup>.

D'un côté, le fléau de la violence, et de l'autre, la criminalisation des mouvements autochtones et populaires, ont conduit à minimiser leurs effets en termes de morbidité et mortalité.

## **La migration et les transferts d'argent des peuples autochtones au Mexique**

La migration interne et internationale de la population autochtone s'est intensifiée en conséquence des changements dérivés du processus de mondialisation. Elle est devenue l'un des principaux phénomènes qui agit sur leur situation économique, politique, sociale et culturelle, y compris au plan de la distribution géographique. Les migrations expliquent la présence autochtone aux frontières internationales (du nord et du sud), aux carrefours vers d'autres pays, dans des moyennes, grandes et petites villes, dans des zones de développement agricole, dans des lieux touristiques, aux États-Unis ou plus récemment au Canada, où ils s'intègrent sur différents marchés du travail.

L'inégalité sociale et économique en vigueur au Mexique joue un rôle sérieux dans l'explication du processus migratoire. Cela est mis en évidence par le taux de marginalisation par exemple. Ce taux est plus élevé dans les municipes qui présentent davantage de présence autochtone, spécialement dans plusieurs Etats du pays comme Chiapas avec 48 municipes, Guerrero avec 43, Oaxaca avec 220, Puebla avec 39 et Veracruz avec 41. La même situation se produit dans le cas de l'emploi dans la population active parlant une langue autochtone. En 2010, les employés ou les ouvriers de sexe masculin représentaient 25,9% (les femmes 38%), les travailleurs ou ouvriers agricoles 19,8% alors que les femmes 9% (INEGI, 2010).

Quelques chercheurs ont estimé que les transferts d'argent provenant des autochtones qui ont émigré pourraient atteindre environ le tiers du total des transferts enregistrés. Et il existe probablement un autre montant non négligeable de transferts non répertoriés. Si cela est réel, et seulement à façon d'exemple hypothétique dérivé de cette estimation, les transferts d'argent provenant des autochtones dépasseraient largement non seulement les ressources économiques destinées aux peuples originaires par la Commission nationale du développement des peuples autochtones (*Comisión Nacional de Desarrollo de los Pueblos Indígenas*, CDI), organisme spécialisé du gouvernement mexicain, mais ces transferts se situeraient au-dessus du total du budget de la fédération pour ce secteur.

---

<sup>3</sup> Gustavo Leal, "Salud: el mito de la universalidad", La Jornada, 26 avril 2014, [www.jornada.unam.mx/2014/04/26](http://www.jornada.unam.mx/2014/04/26). Asa Cristina Laurell (Ibid.).

## La spoliation des peuples autochtones continue

En 2014, la spoliation des peuples autochtones qui se prolonge depuis des décennies a été favorisée par le gouvernement au bénéfice d'entreprises transnationales. Comme nous l'avons documenté auparavant dans ce rapport annuel, le gouvernement mexicain a modifié les lois et a transformé les institutions gouvernementales responsables de leurs mises en œuvre, de façon à ce que les entreprises qui aspirent à saisir les ressources naturelles localisées dans les territoires autochtones puissent le faire, même si cela représente une violation des droits reconnus par d'autres pays, ainsi que la jurisprudence approuvée par la Cour interaméricaine des droits de l'homme (*Corte Interamericana de Derechos Humanos*) qui a émis des avis sur des cas déjà soumis à sa considération.

Les peuples résistent face à ce genre de politiques. Quelques-uns d'entre eux se battent contre la spoliation par des compagnies minières, comme les nahuas de Jalisco, de Guerrero, de Colima et de la montagne du nord de Puebla, rejoints par les Wixaritari de Jalisco, les Na Savi de Guerrero, les Zapotèques de Oaxaca et les Totonagues de la montagne du nord de Puebla, pour mentionner les cas les plus visibles.

Dans les luttes de défense de l'eau, on distingue :

- la résistance des Yaquis contre l'aqueduc Independencia,
- les Guarijios déplacés en raison de la construction du barrage Pilares,
- les peuples de Cacahuatpec (Guerrero) agroupés dans le Conseil des *ejidos* et communautés opposés au barrage La Parota (CECOP),
- le Conseil des Peuples Unis dans la défense du Río Verde (COPUDEVER) qui s'oppose au barrage Paso de la Reina sur la côte de Oaxaca,
- les peuples Wixaritari et Coras qui luttent contre la construction du barrage Las Cruces dans le Nayarit,
- les Cucapas qui ne peuvent pas développer leurs activités de pêche, indispensables pour leur subsistance, car le gouvernement fait dépendre leurs autorisations à l'acceptation d'une consultation.

D'autres luttes importantes sont menées par les peuples autochtones contre :  
les entreprises d'énergie éolienne, comme :

- les Ikoots (*huaves*) et Zapotèques de l'isthme de Oaxaca,
  - les Mayas de la péninsule de Yucatan, - les Kiliwas de Basse Californie,
- la défense d'espèces originaires de maïs contre l'invasion des transgéniques qui se développe dans plusieurs communautés de Jalisco, Oaxaca, Tlaxcala, Chiapas et Guerrero, ou  
la commercialisation de la biodiversité par le biais de services environnementaux.

L'exigence du respect au droit à la consultation dans les tribunaux a obtenu différents résultats. En général, les tribunaux des districts (qui fonctionnent en tant que juges de

première instance pour ce type des jugements) donnent raison aux plaignants. Cependant, quand les autorités font appel, un tribunal supérieur ou la Cour Suprême de la Nation peut reconnaître le droit et accorde un recours, mais n'annule presque jamais le jugement comme il devrait le faire, ce qui ôte la possibilité de la protection qu'il doit conférer. C'est le cas des Yaquis avec la lutte contre l'aqueduc Independencia, les Huetosachi de Chihuahua, les Na Savi de Guerrero.

D'autre part, en voyant que les tribunaux donnent raison aux peuples par rapport au respect de leur droit à la consultation en tant que moyen de défense de leurs territoires, le gouvernement fédéral leur a mis sous contrôle ce droit qui requiert maintenant une habilitation par l'État. Il ne méconnaît pas ce droit, mais il s'arroge la faculté de décider où, quand et comment l'exercerait les peuples. Formant partie de cette stratégie, il monte des protocoles qu'il propose auprès des peuples. Dans les phases préalables à la proposition de consultation, il offre des financements pour des travaux nécessaires dans les villages. Mais des menaces et des agressions sont proférées envers les protestataires quand l'État ne peut pas contrôler les peuples ce biais.

La répression est une autre façon développée par le gouvernement et les entreprises pour freiner la lutte des peuples quand les voies légales ou économiques ne fonctionnent pas. C'est le cas de l'emprisonnement d'Enedina Fuentes Velez, présidente du commissariat communal de San Felipe Xonacayucan (Puebla) en raison de la défense territoriale contre l'installation d'un gazoduc qui traverserait les Etats de Morelos, Puebla y Tlaxcala. C'est le cas aussi de Marco Antonio Suastegui, porte-parole du CECOP, ou celui de Bettina Cruz Velazquez, membre de la Coordination Générale de l'Assemblée des peuples autochtones de l'Isthme en défense de la terre et du territoire, ou de Nestora Salgado Garcia, commandante de la Police Communautaire dans la municipalité d'Olinala (Guerrero).

Dans le nord-ouest du Mexique, de nombreux conflits socio-environnementaux ont explosé avec l'utilisation du territoire et des ressources naturelles. En grande partie, ces conflits touchent particulièrement les peuples autochtones qui occupent une bonne partie des terres communales, des bois et des forêts du pays.

Le peuple Yaqui continue sa lutte contre l'aqueduc Independencia dans le Sonora qui prétend détourner 75 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an de la rivière Yaqui, depuis le barrage Plutarco Elias Calles (El Novillo) jusqu'à la ville d'Hermosillo, où sont installées plusieurs grandes entreprises transnationales comme Ford, Holcim Apasco, Coca-Cola, Pepsico y Big Cola. L'aqueduc contesté, avec ses 172 kilomètres de tuyauteries d'acier et son coût de 3860 millions de pesos (soit 227 millions d'euros) a été licité, construit et se trouve actuellement en opération (25 % de son capacité) sans avoir respecté les cinq suspensions préventives émises par le Ministère de la Justice qui obligent l'État mexicain à interrompre le chantier. Après trois ans de litige, la Cour Suprême a accordé un recours en faveur de la tribu Yaqui (2013) en ordonnant l'ouverture d'un processus de consultation en accord avec ses us et coutumes. En

septembre 2014, les porte-paroles de la tribu Yaqui, Mario Luna et Fernando Jiménez, ont été arrêtés et emprisonnés.

Les Guarijios de Sonora organisent une résistance active contre le projet nommé *Sonora Sistema Integral* avec la construction du barrage Los Pilares-Bicentenario sur leur territoire et qui a commencé en avril 2014. Les promoteurs du gouvernement de l'État ont simulé un processus de consultation et de consentement du barrage de la part des Guarijios, par le biais de menaces et de manipulations de la signature des gouvernements traditionnels, sans le consentement de leurs assemblées, violant ainsi les accords de ce qui semblait devenir le premier processus exemplaire de consultation des autochtones et qui impliquait différents organismes gouvernementaux, dans l'attente de la résolution d'un recours de protection interposé en 2013 devant le Septième tribunal du district de Sonora. En plus des menaces liées au barrage, ils font face au défi de traiter les intérêts d'entreprises diverses sur leur territoire qui ont obtenu des concessions sur 33% de celui-ci. Leur habitat est toujours l'un des moins pollués mais où l'on observe un certain déclin de la biodiversité, surtout depuis la construction du barrage Mocuzarit sur la rivière Mayo en 1954.

Un autre conflit pour l'usage de l'eau dans le nord-ouest se trouve sur la rivière San Pedro à Nayarit, la seule grande rivière du pays où un barrage n'a pas été édifié. Les peuples autochtones et métis qui habitent dans ce bassin fluvial se sont opposés depuis 2010 avec une résistance active à la construction de l'usine hydroélectrique Las Cruces par la Commission Fédérale d'électricité (*Comisión Federal de Electricidad* – CFE) et qui affecterait de nombreux lieux sacrés des peuples Nayeris, Wixarikas, Tepehuanos, Mexicaneros, en plus d'endommager de manière irréversible l'équilibre écologique des *Marismas Nacionales*, une des réserves les plus importantes pour la biodiversité de la planète, causant des dommages économiques considérables aux peuples des vallées voisines.

Les cas mentionnés ne couvrent pas l'ensemble des pratiques de spoliation contre les peuples autochtones du Mexique, mais montrent en réalité qu'il pourrait s'agir d'une politique qui contredise ouvertement leurs droits. Dans ces résistances, les peuples savent que de leurs luttes non seulement dépendent leur vie, mais aussi l'avenir de l'humanité.

### **EZLN et Ayotzinapa**

Le premier janvier 2014, l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) a commémoré les vingt ans du soulèvement des rebelles dans l'État de Chiapas. Vingt ans de revendications d'autonomie des communautés en continuant d'affirmer leur volonté de maintenir la résistance contre les harcèlements perpétrés par les autorités et l'Armée mexicaine. Bien que le gouvernement du pays n'ait pas respecté les accords de San Andrés, signés depuis plus de 18 ans, l'EZLN a continué de développer son organisation, perceptible avec l'ouverture à la société civile de son projet éducatif

appelé La petite école zapatiste (*Escuelita zapatista*) et des régions autonomes zapatistes (*Caracoles*) et les Conseils de Bon Gouvernement (*Juntas de Buen Gobierno*).

Le 2 mai 2014, les membres de la Centrale indépendante des ouvriers agricoles et paysans (*Central Independiente de Obreros Agrícolas y Campesinos* - CIOAC), les forces paramilitaires et les commandants des forces anti-insurrectionnelles de l'État ont planifié une attaque et tué un chef zapatiste de la *Junta* et de la *Escuelita* de La Realidad, José Luis Solis Lopez « Galeano ». Cet acte a provoqué un rassemblement des zapatistes et de l'EZLN le 24 mai dans ce village de La Realidad pour commémorer la vie du lieutenant Galeano. Pendant cette réunion, le Sous-commandant Marcos a annoncé sa mort en tant que personnage et porte-parole de l'EZLN. À côté de la Sous-commandante Moisés, la figure du Sous-commandant Galeano est créée en tant que nouvelle effigie de la lutte zapatiste.

Le 15 novembre 2014, après les événements malheureux du 26 septembre, au cours desquels ont été enlevés et assassinés 43 étudiants normaliens d'Ayotzinapa, l'EZLN a rencontré les parents et les familiers des étudiants pour les écouter et exprimer leur soutien dans leur tâche difficile de recherche des disparus et réclamer justice pour ceux-ci.

Le 26 septembre, les étudiants de l'École Normale Rurale « Raul Isidro Burgos », d'Ayotzinapa, Guerrero, ont été attaqués par la police municipale d'Iguala et de Cocula. Trois d'entre eux sont morts, 25 ont été blessés et 43 autres ont été arrêtés et demeurent disparus. Depuis ce moment, selon la version officielle, on ne presque sait rien sur leurs sorts. Onze jours plus tard, le président Enrique Peña Nieto a parlé pour la première fois de l'affaire et, le même jour, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a demandé à l'État mexicain d'octroyer des mesures de protection envers les étudiants de cette école normale rurale. L'Organisation des États Américains a qualifié le crime d'inhumain et absurde. Elle a demandé un examen des faits qui soit complet et transparent. Le bureau local de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a demandé au gouvernement mexicain la recherche réelle des jeunes, après avoir sollicité des mesures de protection pour les survivants et proches des disparus d'Ayotzinapa. Les représentants du gouvernement mexicain et des victimes de l'affaire d'Iguala ont signé un accord pour que la CIDH accorde son assistance technique dans ces recherches<sup>4</sup>. Le 2 et 3 février 2015, le Comité contre les disparitions forcées de l'ONU à Genève a commencé à examiner pour la première fois la situation des disparus au Mexique. La session a réuni des parents des étudiants disparus à Iguala<sup>5</sup>.

Il s'agit certainement d'un cas qui a bouleversé le Mexique et la communauté internationale. Cependant, pratiquement aucun média n'a signalé que la majeure partie des étudiants d'Ayotzinapa est d'origine autochtone. La plupart sont Nahuas, mixtèques, tlapanèques et amuzgos qui suivaient l'une des rares options

---

<sup>4</sup> <http://www.animalpolitico.com/2014/11/cronologia-el-dia-dia-del-caso-ayotzinapa/>

<sup>5</sup> Ayotzinapa en Ginebra: no aplauden al Estado mexicano, La Jornada, 10 février 2015, <http://www.jornada.unam.mx/2015/02/10/opinion/016a1pol>

d'enseignement supérieur pour les enfants de paysans autochtones de la région, car le Guerrero est considéré comme l'un des Etats les plus pauvres du pays. Une situation qui contraste avec sa richesse minérale, classé qu'il est au premier rang de la production nationale d'or, mais aussi de pavot (*amapola*). Ayotzinapa nous rappelle l'échec de l'État mexicain dans la protection des garanties individuelles, particulièrement pour les citoyens autochtones, illustrant la collusion des autorités avec le crime organisé dans les actions de violations des droits de l'Homme. Cela concerne bien sûr les actions des polices municipales et fédérales ainsi que de l'armée dans la disparition forcée des jeunes étudiants autochtones, en nous plaçant face à la réalité que vivent des millions de personnes au Mexique exclues de l'accès à la justice.

### Références bibliographiques

CONAPO , 2010, *Estimaciones del CONAPO con base en INEGI, Censo de Población y Vivienda 2010*. INEGI, 2011, *Censo de Población y Vivienda 2010*, Mexico, INEGI.

ROJAS RANGEL, Teresa, 2010, "Las niñas y los niños jornaleros migrantes en México; condiciones de vida y trabajo", *Revista Sociedad Latinoamericana*, Mexico, vol. 1, núm. 7, FES-Aragón, UNAM.

SANCHEZ Garcia, Carolina, 2003, *Territorio, cultura e identidad: la reconfiguración de la identidad colectiva y la territorialización de los mixtecos en la colonia Obrera 3ª. Sección de Tijuana, Baja California*, IIA, FFyL, UNAM, Thèse de maîtrise.

CONAPO, 2001, *Población indígena internacional en la migración temporal a Estados Unidos*, Bulletin édité par le Conseil National de la Population, vol. 5, num. 14.

FONDATION BBVA, 2015, *Migración México*, [https://www.bbvaesearch.com/wp-content/uploads/2015/02/2015-02-03-FlashMigracionMexico\\_01.pdf](https://www.bbvaesearch.com/wp-content/uploads/2015/02/2015-02-03-FlashMigracionMexico_01.pdf), consulté le 16 février 2015.

**José del Val**, directeur du Programme Universitaire d'Études de la Diversité Culturelle et l'Interculturalité (PUIC-UNAM).

**Jesus Armando Haro**, Chercheur du Colegio de Sonora.

**Francisco Lopez Barcenás**, Avocat et conseiller de communautés autochtones, membre du peuple Mixtèque.

**Juan Mario Perez Martinez**, Secrétaire technique PUIC-UNAM.

**Carolina Sanchez**, Secrétaire académique PUIC-UNAM.

**Carlos Zolla**, Chercheur PUIC-UNAM.

Source : IWGIA *El Mundo Indígena 2015*

Traduction par **Bruno Baronnet**

Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine